

INTERVENTION DE LA CGT

Au Conseil Municipal du 29 mars 2017

Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les élus,

Il y a un an, nous intervenions devant cette assemblée pour faire valoir notre refus ferme de voir le Personnel considéré comme variable d'ajustement. Il y a un an, nous avons dénoncé l'ensemble des mesures que la municipalité envisageait de mettre en place dans le cadre du budget 2016. Le fait que la municipalité renonce alors à certains points, comme la suppression de la NBI pour tous, nous avait laissé espérer que vous aviez mesuré la portée politique et sociale des choix que vous aviez faits.

Force est de constater que nous nous sommes trompés, puisque nous revenons devant vous aujourd'hui. Et malheureusement pour le Personnel, cette année aussi apporte son lot de mesures qui conduisent à la précarité des agents.

Outre le gel d'embauche, le non remplacement de départs en retraite, qui sont malheureusement devenus monnaie courante dans notre collectivité, et ce au détriment du Service public, vous avez décidé de vous attaquer aux fondamentaux que sont la protection sociale et la rémunération des agents.

En effet, vous faites le choix de remettre insidieusement en cause les 35h et les salaires en commençant par un des secteurs où l'on trouve le plus d'emploi précaire. Avec les délibérations sur le travail des animateurs, vous mettez en application, sous couvert d'équité, le « travailler plus pour gagner plus » que tout le monde connaît et qui se révèle être dans la réalité « travailler plus pour gagner moins ».

Comme si cela ne suffisait pas, vous vous apprêtez à débattre de l'indexation du Régime indemnitaire sur « l'absentéisme » pour maladie ordinaire. Ainsi, les agents ne peuvent plus être malades plus de 10 jours sous peine d'avoir une diminution de salaire.

Cette mesure représente une régression sociale sans précédent sur la collectivité. En une délibération, vous vous apprêtez à balayer l'histoire des luttes collectives pour la protection des salariés face à la maladie.

Dorénavant : fini les 90 jours durant lesquels le maintien de salaire était garanti à tous. Le fait de remettre en cause le Régime Indemnitaire des agents pour cause de maladie ordinaire représente une discrimination en raison de l'état de santé. Dorénavant il ne faut plus se casser un membre, ni devoir s'arrêter à cause d'une grossesse difficile, ni être en attente du traitement d'un dossier pour longue maladie (ce qui prend au minimum 5 mois) ou juste attraper deux gastro et une bronchite dans l'année. Ou alors on peut, mais il faut quand même venir bosser pour être sûr de pouvoir payer ses factures, voire manger à la fin du mois.

Avec cette décision, vous faites valoir que lorsqu'un agent est atteint de maladie, il a droit à une double peine. A l'injustice de la maladie elle-même, vous rajoutez la réduction du pouvoir d'achat et la remise en cause des soins que cela implique, ainsi que la dégradation des conditions de vie des agents.

En gros, vous faites comme ceux qui, au prétexte de la crise, veulent nous renvoyer à l'époque où on disait aux salariés : « marche ou crève ». Ainsi, après avoir reconnu, lors des vœux au Personnel, le travail que nous effectuons chaque jour auprès de la population et pour le maintien du service public, vous vous inscrivez dans le discours ambiant qui pointe du doigt les fainéants que nous sommes, qui scions la branche sur laquelle nous sommes assis ou qui nous tirons une balle dans le pied.

Alors que la Fonction publique territoriale est celle où la précarité est la plus importante parmi les agents des services publics : précarité de l'emploi, précarité des salaires, conditions de travail qui ne cessent de se dégrader d'année en année, sans parler de l'exposition aux risques professionnels, à l'usure physique, qui est une réalité massive dans notre Fonction publique.

Et tout ça pour réaliser une économie budgétaire de 132 000 €. C'est en tous cas ce qui a été annoncé lors de la réunion du 27 février aux organisations syndicales. Et au motif, une fois de plus, que la situation budgétaire impose des restrictions. Par contre, toujours pas un mot sur la politique gouvernementale qui continue de baisser les dotations de l'Etat...

Ces mesures sont inacceptables. Et c'est parce qu'elles le sont que l'avis du CTP de ce matin a été défavorable sur tous ces points. Pour autant, vous avez décidé de maintenir ces délibérations au Conseil municipal de ce soir. Ainsi, vous revenez sur les engagements que vous aviez pris de respecter les instances représentatives et leur avis. L'année dernière, nous vous avons alerté sur le chemin que vous sembliez vouloir prendre en matière de concertation et de dialogue. Cette année, vous confirmez nos craintes : vous rompez vos engagements et ce faisant, alors que vous arrivez à mi-mandat, vous nous renvoyez à l'ère du précédent.

La CGT refuse cette régression que vous vous voulez imposer aux agents de la ville. C'est pourquoi nous vous demandons d'abandonner les projets :

- de modulation du régime indemnitaire en fonction de l'absentéisme
- d'harmonisation des modalités de rémunérations des agents d'animation saisonniers
- de mise en place d'un contrat d'engagement éducatif pour les séjours

Nous vous remercions pour votre attention.